

Les Critères pour l'obtention du Prix de la Meilleure Publication de la Recherche Scientifique en Energies Renouvelables et Hydrogène

Le prix est décerné deux fois par an, correspondant aux Solstices d'hiver et d'été au cours d'une cérémonie à l'occasion de la célébration de la journée internationale du soleil.

1- Récompense :

La nature du prix sera déterminée par Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche scientifique

2- Jury :

Les membres du jury de sélection seront désignés par Monsieur le Directeur Général sur proposition du Directeur de l'E.P.S.T C.D.E.R.

Le jury sera composé de personnalités scientifiques Algériennes directement impliquées et concernées par le développement de la Recherche Scientifique en Energies Renouvelables et l'Hydrogène en Algérie.

3- Caractéristiques de la Publication :

- Langue de rédaction : Arabe - Français – Anglais.
- La publication présentée par l'auteur doit être datée de moins de trois (03) ans.
- La publication doit traiter d'une thématique affichée dans le programme national de Recherche en Energies Renouvelables

4.1- Critères d'évaluation :

- Les chercheurs ayant eu le prix de l'année en cours doivent attendre trois (03) ans avant de pouvoir postuler à nouveau;
- Lorsque l'article comporte plusieurs auteurs, le prix est décerné à l'auteur principal (sur attestation visée par tous les co-auteurs);
- Ne seront pris en considération que les articles déjà publiés dans la Revue des Energies Renouvelables;
- Le C.V actualisé et la photo du candidat doivent obligatoirement être joint au dossier de la soumission;

4.2- Critères d'évaluation du prix:

- ✓ Importance de la thématique sur le développement scientifique
- ✓ Impact sur le développement des Energies Renouvelables et de l'Hydrogène et le développement socio-économique
- ✓ Les réalisations expérimentales validant les modèles théoriques et numériques seront encouragées

5- Dates importantes :

- Date limite de réception des postulants:
Le 01 Juin de l'année pour le prix du solstice d'été.
Le 01 Décembre de l'année pour le prix du solstice d'hiver.
- Date de proclamation des résultats :
Le 17 Juin de l'année pour le prix du solstice d'été.
Le 16 Décembre de l'année pour le prix du solstice d'hiver.
- Date de la cérémonie de remise des prix :
Le 21 Juin de l'année pour le prix du solstice d'été.
Le 21 Décembre de l'année pour le prix du solstice d'hiver.

6- Attribution du prix :

- a) Le prix sera attribué au lauréat en reconnaissance des efforts fournis dans la production scientifique pour rehausser et valoriser la recherche scientifique nationale dans les domaines des Energies Renouvelables et de l'Hydrogène.
- b) Les membres du jury ainsi que ceux du Conseil Scientifique ne pourront être candidats au prix.
- c) Les résultats du jury ne seront susceptibles d'aucun recours.

Centre de Développement des Energies Renouvelables

Revue des Energies Renouvelables

B.P. 62, Route de l'Observatoire, 16340 Bouzaréah Alger

Tél.: 213 21 90 15 03 / 90 14 46 – Fax : 213 21 90 16 54 / 90 15 60

Site Web : <http://www.cder.dz> – E-mail : srer@cder.dz